



ARRETE N° 2026-357
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
81ème anniversaire de l'Armistice du 8 mai 1945
VENDREDI 8 MAI 2026

Monsieur le Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'Arrêté Municipal n°2026-304 en date du 7 Avril 2026 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Madame Marlène FAUVEL

EN RAISON de la Manifestation Commémorative du 81ème anniversaire de l'armistice du 8 Mai 1945, le Vendredi 8 Mai 2026,

CONSIDERANT que cette manifestation nécessite des mesures de sécurité, il convient de prendre les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera perturbée le VENDREDI 8 MAI 2026, entre 11h30 et 13h00, en raison de la Manifestation Commémorative du 81ème anniversaire de l'armistice du 8 Mai 1945.

La cérémonie se déroulera de la manière suivante :

- 11h45/12h00 – Cérémonie et dépôt de gerbes au Monument aux Morts, Place Albert Sorel.
- 12h15/12h30 – Formation du Cortège Place Albert Sorel vers la Rue de la République, puis Rue Montpensier, Quai Saint Etienne et Place de l'Hôtel de Ville.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, Place Albert Sorel, partie délimitée par des barrières, le Vendredi 8 Mai 2026 de 8h00 à 13h00.

ARTICLE 3 : La circulation sera interdite sur le parcours du défilé et pendant la cérémonie et contrôlée par la Police Municipale.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 23 Avril 2026
Pour le MAIRE et par délégation,
L'Adjointe à la Circulation,
Marlène FAUVEL

